

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant des problématiques de santé" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le centre communal d'action sociale (CCAS) de Port-de-Bouc.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Port-de-Bouc.

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le CCAS de Port-de-Bouc propose l'action « accompagnement des BRSA ayant des problématiques de santé » en faveur de 12 BRSA. L'action se déroule sur la commune de Port-de-Bouc et se définit comme une première étape d'insertion ou de réinsertion pour des publics en grande précarité.

L'action se déroule à partir de 2 interventions complémentaires :

- l'intervention collective (1/2 journée par semaine) sous forme d'un groupe de parole. Il s'agit de rompre l'isolement du BRSA en l'accompagnant vers l'autonomie, en développant sa capacité d'intégration au sein du groupe tout en concrétisant son projet d'insertion ;
- l'accueil individuel (1 fois par mois) vise à identifier les difficultés du participant et à définir les actions à mettre en place afin de faciliter sa réinsertion sociale, médicale et professionnelle. Un livret établi dès l'entrée du stage identifie les freins et valorise les avancées tout au long de son parcours. Les apprentissages de base, tels que l'hygiène, les codes sociaux et les savoir-être, sont également dispensés. Ces entretiens individuels constituent des moments concertés de recherche de solutions et permettent le cas échéant, l'évolution vers une insertion sociale voire professionnelle (orientation en cours ou en fin de programme).

Les objectifs de cette action consistent en :

- la valorisation de l'image de soi et le développement de la confiance en soi ;
- la redynamisation personnelle ;
- l'amélioration de l'expression et de la communication ;
- la participation à des actions de prévention ;
- l'orientation vers des prises en charge spécialisées.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2017 couvrant la période du 01/03/2017 au 28/02/2018 :

12 BRSA ont participé à l'action. Il est attesté des résultats suivants :

- 1 personne a signé un CDI ;
- 1 personne s'est inscrite pour un chantier d'insertion ;
- 2 personnes sont dans une dynamique de recherche d'emploi ;
- 3 personnes ont retrouvé un mieux être et une dynamique d'insertion socioprofessionnelle ;
- 1 personne a démarré un suivi thérapeutique ;
- 1 personne a eu une présence irrégulière ;
- 1 personne a arrêté l'action après un premier entretien ;
- 2 personnes ont trop de difficultés sociales et de santé pour se projeter dans une action d'insertion.

Bilan intermédiaire de l'action en cours couvrant la période du 13/03/2018 au 30/06/2018 :

11 BRSA ont intégré l'action. Celle-ci a débuté récemment, le bilan intermédiaire concerne moins d'un semestre. A ce stade, il est difficile de faire un état des lieux des bénéfices de l'action sur les participants. On peut toutefois déjà noter une forte participation et implication du groupe sur une intervention liée aux économies d'énergie organisée dans le cadre de la semaine éco-citoyenne.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/03/2019 au 29/02/2020, avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent, soit un montant de 3 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL